

**GUIDE DE
RÉFÉRENCE**

**SECON
DAIRE
EN
SPECTAC
TACLE**



TABLE DES MATIÈRES

BIENVENUE À SECONDAIRE EN SPECTACLE!	4	PARTICIPANTS	10
<hr/>			
HISTORIQUE – MISSION – OBJECTIFS	5	Jeunes artistes	10
<hr/>		Jeunes animateurs	12
ÉTAPES DU PROGRAMME	6	Jeunes techniciens	14
<hr/>		Jeunes journalistes	15
VALEURS	7	Jeunes organisateurs	16
<hr/>		Participants libres	16
RÈGLEMENTS	8	<hr/>	
<hr/>		POLITIQUES	17
		<hr/>	
		ESPACE ORGANISATEURS	18
		<hr/>	

BIENVENUE À SECONDAIRE EN SPECTACLE!

Le Guide de référence de Secondaire en spectacle se veut un outil convivial qui présente uniquement les éléments de base du programme. **Complet, concis et facile à utiliser**, il a été réfléchi pour devenir la référence pour tout savoir sur les fondements du programme et favoriser la réussite de celui-ci dans les écoles secondaires du Québec.

Toutes les autres informations et les outils de travail pour l'organisation du programme se retrouvent quant à eux dans **l'Espace organisateurs**. Il s'agit d'une section du site Internet de Secondaire en spectacle réservée exclusivement aux écoles et aux coordinations régionales inscrites au programme. L'ensemble des avantages et des fonctionnalités de *l'Espace organisateurs* sont décrits dans une section du présent guide qui lui est réservée (p. 18).

QU'EST-CE QUE SECONDAIRE EN SPECTACLE?

Secondaire en spectacle, ce sont avant tout **des jeunes talentueux, passionnés et audacieux** qui osent faire partie du spectacle! Fort de plus de 20 ans d'existence, Secondaire en spectacle est devenu, au fil des années, un **programme parascolaire étoffé, axé sur les arts de la scène** et leurs différentes facettes. Développé pour mettre de l'avant la francophonie, il se déploie désormais aux quatre coins du Québec dans environ 250 écoles secondaires. Le programme est largement soutenu par les intervenants socioculturels et les enseignants, qui encouragent les jeunes à laisser libre cours à leur énergie créative et qui valorisent leur sens de l'initiative et leur autonomie.

Le programme se vit en trois grandes étapes : les finales locales, les finales régionales et le Rendez-vous panquébécois, en plus de laisser place à un important volet de formation (p. 6). Bien entendu, Secondaire en spectacle, ce sont des prestations qui mettent en lumière les jeunes **artistes** de demain, mais ce sont également de jeunes **animateurs, techniciens, journalistes et organisateurs** qui souhaitent vivre leur passion pour les arts de la scène. Tous les détails concernant chaque type de participants se retrouvent dans la section *Participants* du présent guide (p. 10).

Au niveau provincial, le programme est géré par la **corporation Secondaire en spectacle**. Sous la gouverne de son conseil d'administration, celle-ci a entre autres comme mandats d'établir les valeurs et règlements du programme, d'assurer son uniformité sur l'ensemble du territoire, de faire les liens avec les ministères et partenaires provinciaux, de créer et de mettre à jour les outils nécessaires au bon fonctionnement du programme et d'offrir du soutien aux coordonnateurs régionaux.

Les **coordonnateurs régionaux** soutiennent l'organisation des finales locales, contribuent à l'organisation des finales régionales et encadrent la délégation régionale vers le Rendez-vous panquébécois. Dans la majorité des régions, la coordination est assurée par l'Unité régionale de loisir et de sport. Les coordonnateurs régionaux sont les personnes-ressources auxquelles doivent se référer les responsables du programme dans les écoles participantes.

Les **responsables du programme dans les écoles secondaires** assurent la mise en place de Secondaire en spectacle dans leur milieu, organisent les finales locales et encadrent les participants de leur école à travers les trois étapes du programme. Ils sont la clé du succès de Secondaire en spectacle sur l'ensemble du territoire québécois.

HISTORIQUE – MISSION – OBJECTIFS

HISTORIQUE

Le programme Secondaire en spectacle est né en 1994 à l'initiative d'une élève de La Pocatière, Hélène Arsenault. Le programme a été lancé pour donner aux jeunes du niveau secondaire la possibilité de s'exprimer sur scène dans un contexte francophone. Le Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu en 2000, contribue à la consolidation du programme et à son déploiement dans toutes les régions du Québec. C'est aussi l'occasion d'ajouter un volet provincial au programme par la tenue de la première édition du Rendez-vous panquébécois.

MISSION

La corporation Secondaire en spectacle est un organisme sans but lucratif qui favorise le développement culturel et artistique des jeunes des écoles secondaires du Québec, en s'appuyant sur le programme Secondaire en spectacle, lequel est axé sur l'expérimentation, l'apprentissage et la formation des jeunes.

La corporation se base sur trois fondements qui, pour elle, sont indissociables de sa mission :

- Contribuer à la persévérance et à la réussite scolaires;
- Soutenir la pratique culturelle;
- Adopter l'implication des jeunes comme façon de faire.

OBJECTIFS

- Promouvoir le développement et la pratique d'activités culturelles et artistiques auprès des élèves du secondaire, dans un cadre éducatif, en favorisant le développement d'habiletés personnelles et sociales, ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie.
- Contribuer aux orientations du renouveau pédagogique, à la réussite éducative, au développement des compétences transversales et à la prévention du décrochage scolaire.
- Contribuer au développement de la jeune relève amateur et artistique dans le domaine des arts de la scène.
- Favoriser l'utilisation de la langue française.
- Offrir l'occasion aux jeunes et aux écoles de s'ouvrir davantage sur leur milieu de vie en favorisant la création de liens et d'échanges tant au niveau local, régional que provincial.



ÉTAPES DU PROGRAMME

Le programme Secondaire en spectacle se déroule en trois étapes, qui offrent l'opportunité aux jeunes participants de se regrouper autour des arts de la scène et d'expérimenter le monde du spectacle, que ce soit comme artistes, animateurs, techniciens, journalistes ou organisateurs.

FINALE LOCALE

La finale locale est un spectacle présenté devant un public, et qui se déroule dans chacune des écoles secondaires inscrites au programme. Lors de ce spectacle, les jeunes artistes sont évalués par un jury qui a la responsabilité de sélectionner, selon le mode d'attribution adopté par l'école, les numéros qui représenteront l'école lors de la finale régionale.

Pour compléter le spectacle, des numéros hors-concours peuvent également être présentés lors de la finale locale. Il s'agit de numéros qui ne seront pas évalués par le jury et qui, par le fait même, ne pourront pas se rendre aux autres étapes du programme.

Tous les types de participants, détaillés dans la section *Participants* (p. 10), se joignent à la finale locale pour accomplir leur rôle respectif, selon les modalités déterminées par chaque région.

FINALE RÉGIONALE

Chacune des régions participantes à Secondaire en spectacle organise une ou plusieurs finales régionales, auxquelles participeront les numéros lauréats des finales locales. Lors de ce spectacle présenté devant un public, le jury devra sélectionner trois numéros lauréats qui représenteront la région lors du Rendez-vous panquébécois.

La décision de tenir une ou plusieurs finales régionales dans une même région est déterminée par la coordination régionale et approuvée par la corporation Secondaire en spectacle. Cette décision dépend généralement du nombre d'écoles sur le territoire.

Tous les types de participants se joignent également à la finale régionale pour accomplir leur rôle respectif, selon les modalités déterminées par chaque région.

VOLET FORMATION

Secondaire en spectacle soutient et encourage fortement l'offre de formations en arts de la scène à toutes les étapes du programme.

Le volet formation est ouvert à tous les élèves des écoles inscrites au programme.

RENDEZ-VOUS PANQUÉBÉCOIS

Le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle est le plus grand rassemblement d'artistes amateurs au Québec. Cet événement non compétitif rassemble, dans un contexte professionnel, les jeunes artistes, animateurs, techniciens, journalistes et organisateurs lauréats. Chaque région a également la possibilité d'y envoyer des participants libres (p. 16).

Chaque année, le Rendez-vous panquébécois se déplace à travers le Québec en fonction des régions hôtes sélectionnées pour accueillir l'événement.

Le Rendez-vous panquébécois est une occasion unique pour tous les jeunes de participer à de nombreuses formations en arts de la scène, de découvrir la région hôte grâce à des visites récréotouristiques ainsi que d'assister à des spectacles de qualité professionnelle, où performant les lauréats et les animateurs et auxquels contribuent les techniciens, les journalistes et les organisateurs. C'est aussi l'occasion pour les jeunes et les intervenants scolaires des quatre coins de la province de se rassembler, d'échanger entre eux et de partager leur passion dans un contexte culturel amical.

VALEURS

Les jeunes qui participent à Secondaire en spectacle, tout comme les adultes qui y travaillent ou s'y impliquent, doivent respecter les valeurs du programme.

LE PLAISIR

- Participer pour s'amuser et s'amuser à participer.
- Considérer comme plus importants le dépassement personnel et le plaisir de participer que l'obtention d'un prix de reconnaissance.

LE RESPECT

- Considérer chaque participant avec respect et équité, sans égard au sexe, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle, au potentiel physique, au statut socio-économique, à la réputation, à la discipline artistique ou à tout autre critère discriminatoire.
- Agir dans l'intérêt fondamental de l'ensemble des jeunes au point de vue de leur épanouissement.
- Prendre conscience que les participants ne sont pas des artistes professionnels et que les numéros présentés sont le résultat de leur propre initiative.
- Être courtois envers l'ensemble des participants et des intervenants impliqués.
- Honorer ses engagements écrits et verbaux jusqu'au bout.
- Utiliser un langage précis, sans injures ni expressions vulgaires.
- Condamner le manque de civisme, la violence et le harcèlement sous toutes ses formes.

L'ESPRIT CULTUREL

- Connaître et respecter l'ensemble des règlements du programme.
- Faire preuve d'un esprit d'entraide par une collaboration franche avec les autres participants et intervenants.
- Miser sur le talent, les habiletés et l'originalité pour tenter d'obtenir la meilleure performance possible.
- Veiller à ce que le jeune demeure au centre de la création du numéro.
- Adopter une attitude positive et constructive, qui motive et encourage l'effort continu.
- Contribuer à l'avancement des arts de la scène par l'échange de ses connaissances et de son expérience.
- Accepter les erreurs des autres personnes.
- Considérer le jugement comme une opportunité de faire évoluer la performance.
- Accepter toutes les décisions du jury et respecter son intégrité.
- Accueillir les résultats avec modestie et satisfaction de l'effort accompli, dans la limite de ses capacités, et sans ridiculiser les autres participants.
- Respecter les participants, les intervenants, les bénévoles, les spectateurs, les membres du comité organisateur, les techniciens ainsi que toutes les autres personnes qui contribuent au bon déroulement des spectacles et du programme Secondaire en spectacle.

L'INTÉGRITÉ ET LA RESPONSABILITÉ

- Faire preuve d'honnêteté en tout temps.
- Refuser le recours à des moyens illégaux ou à la tricherie.
- Respecter la confidentialité des discussions et des procédures du jury.
- Veiller au respect de la dignité de chaque participant quant à son habillement, aux propos tenus, aux gestes posés et au comportement adopté.
- Exécuter son rôle à l'intérieur des limites et des pouvoirs consentis.
- Considérer que le développement de la personne et la réussite scolaire priment sur le développement de l'art.
- Fournir de l'équipement et des installations sécuritaires.
- Amener les participants à imaginer, à organiser et à autoévaluer leur prestation.
- Projeter une image qui reflète les valeurs positives du domaine des arts et du milieu scolaire.
- Conserver en tout temps son sang-froid et la maîtrise de ses gestes.
- Orienter les participants et les intervenants avec l'objectif d'offrir à tous une expérience positive.

RÈGLEMENTS

1. ADMISSIBILITÉ

- 1.1 Les élèves participants doivent être inscrits dans une école secondaire adhérente au programme¹.
- 1.2 Tous les participants à un numéro doivent être inscrits à la même école secondaire.
- 1.3 Chaque participant doit remplir et signer une fiche d'inscription.
- 1.4 Les participants peuvent présenter plus d'un numéro lors des finales locales, régionales et lors du Rendez-vous panquébécois.
- 1.5 Une école participante peut permettre qu'un numéro ne respectant pas l'ensemble des règlements soit présenté lors de la finale locale (hors-concours). Un tel numéro ne peut pas être jugé, annulant toute chance pour les participants de remporter un prix, de concourir lors des finales régionales et de participer au Rendez-vous panquébécois.
- 1.6 Une région peut établir un nombre maximal de participants par numéro. Il est de la responsabilité du participant et de l'intervenant de vérifier si un tel règlement est en vigueur.
- 1.7 Au moment de l'inscription, chaque participant a la responsabilité de s'assurer de sa disponibilité pour toutes les étapes du programme au cas où son numéro serait sélectionné par le jury.
- 1.8 Pour chaque numéro présenté, un devis technique doit être dûment rempli dans les délais requis.
- 1.9 Sont exclus les numéros nécessitant l'utilisation d'eau, de feu, d'un animal ou de toute chose présentant un risque pour les personnes ou les infrastructures. Sont également exclus les numéros utilisant des objets, symboles, messages ou comportements avec l'intention d'être vulgaires, haineux ou violents.
- 1.10 Il est de la responsabilité des participants de s'assurer que leur numéro soit compatible avec les installations et les équipements disponibles lors des trois étapes du programme.

2. CONTENU

- 2.1 L'entièreté du numéro présenté doit être une création ou une adaptation du ou des participants exclusivement. La prestation ne doit pas être créée ou soutenue de façon continue par un adulte ou un professionnel.
- 2.2 Le numéro ne doit pas impliquer quelqu'un du public, à moins que cette personne ne soit inscrite comme participant dans le numéro. La seule exception concerne les numéros de magie, où il est possible d'inviter quelqu'un du public à monter sur scène afin d'assister le magicien ou de valider les objets utilisés par le magicien. Il est cependant recommandé, selon la complexité du numéro, de choisir des personnes à l'avance.
- 2.3 Les décors et accessoires utilisés pour chacun des numéros doivent être faciles à transporter et se conformer aux normes reconnues des salles de spectacle.
- 2.4 Le numéro gagnant de la finale locale doit être présenté de la même façon lors de la finale régionale et lors du Rendez-vous panquébécois. Aucun participant ou instrument ne peut être ajouté, enlevé ou remplacé, sauf en cas de force majeure, tel qu'en cas de maladie grave, d'accident ou de décès d'un proche. La pratique d'une autre activité culturelle ou sportive n'est pas considérée comme un cas de force majeure.
- 2.5 Sont exclues du programme Secondaire en spectacle toutes les disciplines sportives reconnues par le Réseau du sport étudiant du Québec (ex. : *cheerleading*).
- 2.6 Pour un numéro dans la discipline musique, toutes catégories confondues, la trame sonore doit être exempte de voix, de retours vocaux (*back vocals*) et d'instruments joués sur scène, à moins que ceux-ci aient été préenregistrés par le ou les participants².

3. LANGUE³

- 3.1 Tous les numéros présentés doivent être francophones. Les numéros ne respectant pas ce critère seront automatiquement disqualifiés. Un numéro est considéré comme étant francophone lorsqu'au moins 85 % des mots chantés ou cités sur scène sont en français. Le ratio est calculé en fonction du nombre de mots et non pas en fonction du temps.
- 3.2 La trame sonore d'un numéro doit respecter le ratio de 85 % de contenu francophone, sans quoi une pénalité de 15 % sera attribuée. Le ratio est calculé en fonction du nombre de mots et non pas en fonction du temps.
- 3.3 Les supports visuels d'un numéro (PowerPoint, vidéo, éléments de décor, etc.) doivent respecter le ratio de 85 % de contenu francophone, sans quoi une pénalité de 15 % sera attribuée. Le ratio est calculé en fonction du nombre de mots et non pas en fonction du temps.

4. DURÉE

- 4.1 Un numéro est une prestation continue sans coupure dans le temps. Il n'est donc pas possible de présenter plusieurs œuvres n'ayant aucun lien entre elles.
- 4.2 Le numéro ne doit pas excéder la durée maximale de sept minutes. Le chronométrage commence quand le numéro débute, c'est-à-dire dès la perception du premier son ou du premier mouvement.
- 4.3 Les réactions du public pendant le numéro, telles que les rires et les applaudissements, sont considérées dans le calcul de la durée du numéro.
- 4.4 En cas de problème technique hors du contrôle du participant, le responsable du spectacle peut autoriser que le numéro soit repris du début.
- 4.5 Le responsable du jury peut permettre une correction au calcul de la durée du numéro dans le cas d'un problème technique majeur étant hors de la responsabilité des participants.

5. ENCADREMENT

- 5.1 Un adulte responsable (intervenant, enseignant, accompagnateur, etc.) doit assurer l'encadrement des participants pendant toute la durée des événements de Secondaire en spectacle.
- 5.2 L'adulte responsable du numéro doit se référer au directeur technique ou au directeur artistique pour régler toute question litigieuse au sujet du devis technique.
- 5.3 L'adulte responsable du numéro doit se référer au coordonnateur régional de Secondaire en spectacle pour régler toute question litigieuse portant sur l'application du programme, des valeurs et des règlements.

¹Toutes les écoles qui offrent la formation générale des jeunes au secondaire, définie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, peuvent s'inscrire à Secondaire en spectacle.

²Ce règlement a été mis en place afin d'éviter que les artistes simulent leur performance (ex. : *air guitar* et *lip sync*).

³Les pénalités liées à la langue ne sont pas cumulatives. Par exemple, un numéro qui ne respecte pas le ratio de 85 % de contenu francophone pour ce qui est des paroles ET du support visuel perd seulement 15 % de sa note, et non pas 30 %.



PARTICIPANTS

Les participants sont des élèves des écoles inscrites au programme Secondaire en spectacle. Ils peuvent s'inscrire à titre d'artistes, d'animateurs, de techniciens, de journalistes ou d'organiseurs. Un autre type de participants s'ajoute également dans le cadre du Rendez-vous panquébécois : les participants libres. Les informations détaillées concernant chaque type de participants (disciplines, catégories, critères d'évaluation, etc.) sont présentées dans la section ci-dessous.

Il est important de noter qu'à l'exception des jeunes artistes, les modalités entourant la participation des autres types de participants aux différentes étapes du programme sont déterminées par chacune des régions.

JEUNES ARTISTES

Être artiste à Secondaire en spectacle, c'est diffuser son art et sa passion en présentant sur scène, devant un public, un numéro qui correspond aux valeurs et aux règlements du programme.

DISCIPLINES

Des numéros de tous genres peuvent être présentés à Secondaire en spectacle, à condition que le contenu puisse s'inscrire dans l'une des quatre disciplines décrites dans le tableau suivant. Les numéros des artistes seront évalués par le jury en fonction des critères généraux et des sous-critères propres à la discipline choisie par le participant. Ceux-ci sont détaillés dans la section *Critères d'évaluation* (p. 11).

DISCIPLINE	DESCRIPTION	EXEMPLES
Musique	Performance, avec ou sans voix, pouvant nécessiter l'utilisation d'une trame sonore ou encore d'un ou de plusieurs instruments de musique.	Cette discipline inclut un chant a capella, une prestation vocale accompagnée d'une trame sonore enregistrée ou de musiciens sur scène, une pièce instrumentale, etc.
Danse	Performance mettant de l'avant les mouvements du corps, qui se font en cadence et qui peuvent être accompagnés de musique.	Cette discipline inclut les numéros de danse de style hip-hop, jazz, contemporain, ballet, danse créative, kata musical, etc.
Expression dramatique	Performance par laquelle les participants mettent de l'avant l'expression par la parole et/ou les gestes.	Cette discipline inclut les numéros de théâtre, de slam, de poésie, de mime, de conte, d'humour, etc.
Variétés	Performance offerte dans une discipline diverse, propre au divertissement d'un large public, ou toute autre performance combinant plusieurs disciplines.	Cette discipline inclut les comédies musicales, la magie, le cirque et tout autre numéro présentant au moins deux disciplines mentionnées précédemment.

CATÉGORIES

Les numéros des jeunes artistes présentés à Secondaire en spectacle sont divisés en trois catégories, peu importe la discipline.

CATÉGORIE	DESCRIPTION	EXEMPLES
Interprétation	La catégorie interprétation regroupe les numéros dont la présentation est une reproduction d'une œuvre étant la création d'un autre artiste que le participant.	Un élève reprend un succès d'une chanteuse populaire, une troupe de théâtre présente un extrait d'une pièce de Michel Tremblay, une troupe de danse présente une chorégraphie d'un chorégraphe connu ou d'un film, etc.
Création partielle	La catégorie création partielle regroupe les numéros dont la discipline prédominante est imaginée, réalisée et livrée par les participants, mais dont une partie du numéro a été empruntée à un autre artiste que le participant.	Un élève chante le texte qu'il a lui-même écrit sur une musique qui existe déjà ou une troupe de danse présente sa propre chorégraphie sur une musique qui a été composée par un autre artiste.
Création totale	La catégorie création totale regroupe les numéros dont toutes les facettes sont imaginées, réalisées et livrées par les participants, que ce soit le texte, la musique, la chorégraphie, la trame sonore, etc.	Un élève interprète le texte qu'il a écrit et la musique qu'il a composée lui-même ou une troupe de danse présente sa propre chorégraphie sur une musique que celle-ci a composée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'originalité, la présence sur scène et le talent sont les trois critères à partir desquels sont évalués tous les numéros des jeunes artistes présentés à Secondaire en spectacle. Il est recommandé que chaque participant prenne connaissance des critères et sous-critères d'évaluation propres à sa discipline artistique à partir desquels le jury travaillera.

CRITÈRE (PONDÉRATION %)	DESCRIPTION GÉNÉRALE	SOUS-CRITÈRES
Originalité (30 %)	L'originalité est la capacité de surprendre et de se démarquer. Elle repose sur l'authenticité de la démarche artistique et le développement d'un concept personnalisé et unique propre au participant.	<p>Capacité à surprendre : performance impressionnante, captivante, complexe, suscitant l'intérêt, etc.</p> <p>Concept personnalisé : touche personnelle, costume, maquillage, style, authenticité, aspect innovateur, etc.</p>
Présence sur scène (20 %)	La présence sur scène fait référence à la manière de bouger et d'utiliser l'espace, à la disposition des objets et à l'attitude générale. Chaque participant est responsable de sa mise en scène.	<p>Aisance sur scène : mouvement, contact visuel avec le public, manière d'être, etc.</p> <p>Utilisation de la scène : déplacements, décor, mise en scène, etc.</p>
Talent (50 %)	<p>Le talent est reconnu comme une aptitude particulière à faire quelque chose. Il permet aux individus de se démarquer par leurs capacités remarquables dans un domaine particulier.</p> <p>À Secondaire en spectacle, le talent des jeunes artistes s'évalue en fonction de sous-critères précis pour chaque discipline.</p>	<p>Musique : qualité dramatique, voix, musicalité, technique. Dans les catégories création partielle et création totale, les juges évalueront la qualité de la composition du texte, des accords musicaux, etc.</p> <p>Danse : composition, exécution, interprétation et unité de la danse. Dans les catégories création partielle et création totale, les juges évalueront la qualité de la chorégraphie, l'enchaînement des mouvements, la thématique, la cohésion de groupe, etc.</p> <p>Expression dramatique : interprétation du personnage, voix, temps (rythme, débit, etc.) et utilisation de l'espace. Dans les catégories création partielle et création totale, les juges évalueront la qualité de la composition du texte, des personnages, de la mise en scène, etc.</p> <p>Variétés : qualité dramatique, technique et prestance. Dans les catégories création partielle et création totale, les juges évalueront la qualité dramatique, la composition, l'exécution, le rythme, l'utilisation de l'espace, l'interprétation, etc.</p>

JEUNES ANIMATEURS

Être animateur à Secondaire en spectacle, c'est contribuer au bon déroulement du spectacle et divertir le public pendant les transitions techniques des numéros. En ce sens, les animations se doivent d'être courtes et efficaces. Les animateurs permettent de donner un fil conducteur au spectacle, en plus d'assumer le volet protocolaire et de présenter les participants et les numéros de la soirée. Ils s'adaptent aux particularités des différentes étapes du programme.

Règlements spécifiques aux jeunes animateurs

- Les animations doivent se dérouler pendant les transitions techniques (changements de décors et d'instruments par les techniciens).
- Les animations sont d'une durée de 30 à 90 secondes, à moins que la transition technique demande une plus longue intervention de la part des animateurs.
- Les équipes d'animation qui désirent se rendre au Rendez-vous panquébécois doivent être composées d'un maximum de quatre animateurs. Pour les autres équipes qui ne souhaitent pas se rendre à cet événement, le nombre d'animateurs par équipe est à la discrétion des régions et des écoles participantes.
- Le processus de sélection des équipes d'animation qui se rendront aux finales régionales et au Rendez-vous panquébécois est propre à chaque région.
- Comme mentionné aux règlements 2.1 et 2.2, le processus créatif ne doit pas être influencé par un adulte, un professionnel ou être issu d'un cours et il ne doit pas impliquer quelqu'un du public, à moins que cette personne ne soit inscrite comme participant dans le numéro.
- Bien que les trames sonores et les vidéos ne soient pas recommandées pour les animations, elles sont tout de même acceptées. Les animations doivent cependant se conformer aux exigences spécifiques des finales locales et régionales, et à celles du Rendez-vous panquébécois.

DISCIPLINES

Le volet animation du programme Secondaire en spectacle se divise en deux disciplines distinctes. Il n'est toutefois pas rare de voir les jeunes animateurs jumeler les deux disciplines et occuper à la fois le rôle d'animateur et de maître de cérémonie.

DISCIPLINE	DESCRIPTION	EXEMPLES
Animateur	L'animateur a pour tâche de divertir le public pendant les transitions techniques. Les animations doivent donc être courtes, efficaces, et offrir un fil conducteur au spectacle.	<ul style="list-style-type: none">• Numéros d'ouverture et de fermeture du spectacle;• sketches variés;• etc. Mise en situation : entre un numéro musical comprenant beaucoup d'instruments et un numéro de danse, les animateurs doivent assurer le divertissement et l'animation des spectateurs pendant la transition technique.
Maître de cérémonie	Le maître de cérémonie est la personne désignée pour s'assurer du bon déroulement de la soirée. Il s'occupe également du volet protocolaire du spectacle.	<ul style="list-style-type: none">• Explication du programme de la soirée, des consignes de sécurité et autres informations pertinentes adressées au public;• présentation des numéros, des participants et de l'équipe du spectacle;• remerciements aux partenaires;• etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

La décision d'évaluer, ou non, les jeunes animateurs relève de chaque région. Les critères d'évaluation présentés ci-dessous sont un outil permettant de sélectionner, au besoin, les animateurs qui passeront à la prochaine étape du programme.

Il est recommandé que chaque participant prenne connaissance des critères et sous-critères d'évaluation à partir desquels il pourrait être évalué.

CRITÈRE (PONDÉRATION %)	DESCRIPTION GÉNÉRALE	SOUS-CRITÈRES
Originalité (30 %)	L'originalité est la capacité de surprendre et de se démarquer. Elle repose sur l'authenticité de la démarche artistique et le développement d'un concept personnalisé et unique propre au participant.	<p>Capacité de surprendre : performance impressionnante, captivante, complexe, suscitant l'intérêt, etc.</p> <p>Concept personnalisé : touche personnelle, costume, maquillage, style, authenticité, aspect innovateur, etc.</p>
Présence sur scène (20 %)	La présence sur scène fait référence à la manière de bouger et d'utiliser l'espace, à la disposition des objets et à l'attitude générale. Chaque participant est responsable de sa mise en scène.	<p>Aïssance sur scène : mouvement, contact visuel avec le public, manière d'être, etc.</p> <p>Utilisation de la scène : déplacements, décor, mise en scène, etc.</p>
Talent (50 %)	Le talent est reconnu comme une aptitude particulière à faire quelque chose. Il permet aux individus de se démarquer par leurs capacités remarquables dans un domaine particulier.	<p>Concept : cohérence, capacité d'adaptation, interaction avec les spectateurs, scénario, etc.</p> <p>Technique : articulation, débit, projection de la voix, qualité du français, gestuelle, habileté théâtrale, livraison du contenu, etc.</p>

JEUNES TECHNICIENS

Être technicien à Secondaire en spectacle, c'est travailler pour assurer les transitions techniques et le bon déroulement du spectacle afin d'offrir aux artistes et aux animateurs les conditions idéales pour présenter leurs numéros.

L'implication des techniciens en arts de la scène couvre un large éventail de possibilités. Les rôles qu'ils peuvent occuper dépendent des besoins et des ressources disponibles dans les salles de spectacle. De plus, il n'est pas rare de voir un jeune technicien accomplir plusieurs rôles différents.

- Éclairagiste;
- sonorisateur;
- accessoiriste;
- régisseur;
- technicien multimédia;
- technicien d'animation;
- coursier;
- etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

La décision d'évaluer, ou non, les jeunes techniciens relève de chaque région. Les critères d'évaluation présentés ci-dessous sont un outil permettant de sélectionner, au besoin, les techniciens qui passeront à la prochaine étape du programme. Il est recommandé que chaque participant prenne connaissance des critères et sous-critères d'évaluation à partir desquels il pourrait être évalué.

CRITÈRE (PONDÉRATION %)	DESCRIPTION GÉNÉRALE	SOUS-CRITÈRES
Compétences (50 %)	Les compétences sont l'ensemble des connaissances, du savoir-faire et du savoir-être du participant.	<ul style="list-style-type: none">• Sens de l'initiative;• capacité d'adaptation;• créativité;• gestion du stress et de la pression;• assiduité au travail;• polyvalence;• écoute;• etc.
Exécution des tâches (50 %)	L'exécution des tâches est évaluée en fonction de la capacité à réaliser les mandats de même qu'en fonction de la qualité du travail effectué.	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation;• précision;• temps de réaction aux imprévus;• organisation du travail;• écoute et partage de l'information;• etc.

JEUNES JOURNALISTES

Être journaliste à Secondaire en spectacle, c'est réaliser une couverture journalistique des finales locales et régionales, du Rendez-vous panquébécois, du volet formation et de tout ce qui entoure le programme. Pour y arriver, le journaliste dispose de différents canaux de diffusion.

CANAL DE DIFFUSION	EXEMPLES
Écrit	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger un article sur un élève de l'école qui participe à Secondaire en spectacle et le diffuser dans le journal étudiant. Participer au projet « Portraits de Secondaire en spectacle ».
Radio	<ul style="list-style-type: none"> Participer à une émission de radio ou animer une émission de radio. Produire des entrevues et des reportages diffusés à la radio.
Vidéo	<ul style="list-style-type: none"> Produire des entrevues ou des reportages vidéo. Produire une capsule vidéo qui suit le parcours d'un participant à travers les trois étapes du programme.
Photo	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des photos qui accompagnent les articles écrits. Prendre des photos qui seront utilisées par les médias (télévision, journaux, médias sociaux, etc.). Réaliser un photoreportage.
Médias sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Planifier le calendrier global de contenu des différentes plateformes (ex. : Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, etc.). Développer, rédiger et mettre en ligne du contenu de qualité et en assurer la cohérence sur l'ensemble des médias sociaux.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

La décision d'évaluer, ou non, les jeunes journalistes relève de chaque région. Les critères d'évaluation présentés ci-dessous sont un outil permettant de sélectionner, au besoin, les journalistes qui passeront à la prochaine étape du programme. Il est recommandé que chaque participant prenne connaissance des critères et sous-critères d'évaluation à partir desquels il pourrait être évalué.

CRITÈRE (PONDÉRATION %)	DESCRIPTION GÉNÉRALE	SOUS-CRITÈRES
Compétences (50 %)	Les compétences sont l'ensemble des connaissances, du savoir-faire et du savoir-être du participant.	<ul style="list-style-type: none"> Sens de l'initiative; capacité d'adaptation; créativité; gestion du stress et de la pression; assiduité au travail; organisation du travail; etc.
Réalisation du mandat (50 %)	La réalisation du mandat est évaluée selon la qualité du rendu final (photos, articles, capsules vidéo, etc.) et du travail global du jeune journaliste.	<ul style="list-style-type: none"> Originalité; qualité du français; pertinence et qualité du contenu; structure des idées; clarté du propos; sens de l'esthétisme; etc.

JEUNES ORGANISATEURS

Être organisateur pour Secondaire en spectacle, c'est faire partie d'une équipe qui planifie et réalise le spectacle avec les responsables du programme aux paliers local et régional, ainsi que lors du Rendez-vous panquébécois.

Voici quelques exemples de tâches dans lesquelles les jeunes organisateurs peuvent s'impliquer, selon les besoins de chaque milieu et la place qui leur est offerte.

TÂCHE	DESCRIPTION
Planification	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du matériel, gestion des outils de travail, participation aux rencontres du comité organisateur, etc.
Promotion	<ul style="list-style-type: none"> Affichage, communiqué de presse, médias sociaux, kiosques d'information, etc.
Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Logistique, billetterie, lien entre le comité organisateur et les participants, etc.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et distribution des questionnaires d'évaluation (ou autres outils), compilation des évaluations, rencontre bilan avec tous les partenaires, rédaction d'un compte-rendu/rapport, etc.
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Toute autre tâche jugée pertinente pour la réalisation du programme Secondaire en spectacle dans l'école, la région et lors du Rendez-vous panquébécois

CRITÈRES D'ÉVALUATION

La décision d'évaluer, ou non, les jeunes organisateurs relève de chaque région. Les critères d'évaluation présentés ci-dessous sont un outil permettant de sélectionner, au besoin, les organisateurs qui passeront à la prochaine étape du programme. Il est recommandé que chaque participant prenne connaissance des critères et sous-critères d'évaluation à partir desquels il pourrait être évalué.

CRITÈRE (PONDÉRATION %)	DESCRIPTION GÉNÉRALE	SOUS-CRITÈRES
Compétences (50 %)	Les compétences sont l'ensemble des connaissances, du savoir-faire et du savoir-être du participant.	<ul style="list-style-type: none"> Sens de l'initiative; capacité d'adaptation; créativité; gestion du stress et de la pression; fiabilité; comportement; etc.
Exécution des tâches (50 %)	L'exécution des tâches est évaluée en fonction de la capacité à réaliser les mandats de même qu'en fonction de la qualité du travail effectué.	<ul style="list-style-type: none"> Planification et organisation du travail; réalisation des tâches; temps de réaction aux imprévus; gestion du temps et des priorités; qualité de l'implication; capacité à évaluer son travail; etc.

PARTICIPANTS LIBRES

Afin de donner l'opportunité à un maximum de jeunes de vivre l'expérience du Rendez-vous panquébécois, des places de participants libres sont offertes.

Les participants libres sont des élèves qui ont participé, ou non, au programme Secondaire en spectacle pendant l'année et qui sont intéressés à prendre part aux activités du Rendez-vous panquébécois. Ils ont ainsi l'opportunité d'assister aux spectacles des lauréats et de participer aux

formations ainsi qu'aux activités récréotouristiques. Seuls les élèves des écoles participantes à Secondaire en spectacle peuvent s'inscrire au Rendez-vous panquébécois en tant que participants libres.

Les modalités entourant la participation et la sélection des participants libres sont propres à chaque région et dépendent de la capacité d'accueil du milieu hôte.

POLITIQUES

Afin de s'assurer de l'uniformité et du bon déroulement du programme Secondaire en spectacle, la corporation s'est dotée de diverses politiques qui permettent d'encadrer ses pratiques. Il est de la responsabilité de tous ceux qui adhèrent au programme de prendre connaissance de ces politiques, de les respecter et de les faire respecter dans leur milieu. L'ensemble des politiques se retrouve dans *l'Espace organisateurs*.

POLITIQUE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Dans le but de préserver la sécurité des personnes vulnérables participant aux activités de la corporation Secondaire en spectacle, cette dernière s'est dotée, depuis 2016, d'une Politique de vérification des antécédents judiciaires. Ainsi, il est convenu par la corporation Secondaire en spectacle que tous les employés ou bénévoles qui sont en contact direct avec les élèves devront consentir à la vérification de leurs antécédents judiciaires.

POLITIQUE D'UTILISATION DE L'IMAGE DE MARQUE

La corporation Secondaire en spectacle possède la propriété et l'usage exclusif de son logo et de ses différentes versions. Toute personne ou tout organisme qui désire les utiliser doit le faire dans le respect des modalités définies dans la Politique d'utilisation de l'image de marque.

La politique permet de savoir quand et comment utiliser adéquatement le logo et ses différentes versions. Elle s'adresse à tous les membres et partenaires de Secondaire en spectacle, ce qui inclut les écoles et les régions participantes, les partenaires financiers, les médias, etc.

Il est strictement interdit de modifier en tout ou en partie les éléments qui composent le logo (couleurs, éléments graphiques, axe, perspective, filtres, police, etc.). Ce dernier ne peut en aucun cas être associé à des messages qui ne respectent pas les valeurs de Secondaire en spectacle.

Chaque région et chaque école qui s'inscrivent au programme reçoivent un logo personnalisé. Celui-ci, de même que toutes les autres versions du logo de Secondaire en spectacle, sont disponibles dans *l'Espace organisateurs*.

ESPACE ORGANISATEURS

L'*Espace organisateurs* est une section du site Internet de Secondaire en spectacle exclusivement réservée aux écoles et aux coordinations régionales inscrites au programme.

Mis en place lors de l'édition 2016-2017, l'*Espace organisateurs* est **L'ENDROIT** où trouver toutes les informations, les documents et les outils de travail nécessaires à la réalisation du programme Secondaire en spectacle dans les écoles et les régions. La principale fonction de cette plateforme est de faciliter l'organisation des finales locales et régionales ainsi que du Rendez-vous panquébécois grâce, entre autres, à :

- l'inscription des participants;
- l'inscription des numéros des jeunes artistes et des jeunes animateurs;
- la gestion des devis techniques;
- la possibilité de déterminer l'ordre de passage des numéros lors du spectacle;
- la gestion automatisée des grilles d'évaluation selon l'ordre de passage des numéros;
- la fonction permettant facilement d'inscrire les artistes lauréats (et les autres types de participants) aux prochaines étapes du programme;
- tous les outils organisationnels et promotionnels rendus disponibles par la corporation Secondaire en spectacle et les coordinations régionales;
- etc.

C'est également dans l'*Espace organisateurs* que sont remplis les rapports statistiques. Ces derniers permettent à la corporation Secondaire en spectacle de connaître les réalités des écoles, mais également d'avoir un portrait global du programme. C'est grâce aux informations recueillies dans ces rapports que la corporation peut obtenir le financement nécessaire au soutien et à l'amélioration de Secondaire en spectacle.

Bien entendu, l'*Espace organisateurs* est en constante évolution afin de répondre le mieux possible aux besoins des responsables du programme dans les écoles et les régions. Il a pour objectifs d'alléger le travail quotidien de ces intervenants, de faciliter l'organisation du programme et d'assurer l'uniformité et la qualité de Secondaire en spectacle à travers le Québec.

**MERCI DE FAIRE PARTIE
DU SPECTACLE!**

SECON DAIRE EN SPECTACLE

secondaireenspectacle.qc.ca

